nu avant d'affectuer un remaniement quelconque.

Néanmoins, il nous paraît évident que le revenu est maintenant devenu insuffisant pour rencontrer les exigences du service public. L'augmentation de la dette fédérale, conséquence de nouveaux emprunts, de l'admission d'autres provinces dans la Confédération et de l'assomption des dettes provinciales, entraîne pour la solde de l'intérêt une dépense beaucoup plus considérable qu'auparavant. L'exécution des immenses travaux publics que le pays s'est engagé à mener à bonne fin exige un personnel et une administration plus nombreuse et beaucoup plus couteuse qu'autrefois.

Le revenu n'a pas suivi la même progression. Les difficultés financières qui ont marqué la dernière année et l'excédant d'importations des années précédentes ont arrêté l'élan de la principale source de recettes :—les douanes, et pendant que les dépenses se développaient, les revenus restaient à peu près stationnaires.

Autant que nous pouvons en juger par le résultat des opérations des huit premiers mois de l'année fiscale courante, presque tous les calculs du ministre des finances failliront à se réaliser, et nous serons loin d'avoir équilibré les revenus et les dépenses du pays.

D'après les calculs officiels que nous donnons ailleurs, le revenu des huit premiers mois de l'exercice courant auraient été de $15,074,509.28 tandis que les dépenses auraient atteint $18,038,019.52, soit un déficit de près de $3,000,000, ou plus exactement de $2,983,429.24. Dans la supposition que la même proportion serait observée durant les quatre mois restants, le déficit dépasserait $4,000,000. Dans tous les cas, il n'est pas à supposer que les recettes équivaudront aux dépenses, et la question restera toujours pressante.

Nous croyons que l'opinion publique est prête pour un changement et qu'elle l'attend. Tout le monde comprend que la situation exige des sacrifices et qu'il est impossible de réaliser les vastes projets d'amélioration auxquels tous ont applaudi, sans encourir quelques obligations.

Un autre point sur lequel tout le monde nous paraît d'accord, et qui de fait, ne laisse guère de place à la division, c'est que si une élévation du tarif devient nécessaire, les nouvelles taxes doivent porter sur les produits qui viennent en concurrence avec ceux de notre industrie, et sur les objets de luxe, qui ne sont importés que pour les plaisirs ou l'agrément des classes les plus riches.

Ce principe semble évident au premier abord, et comme le disait l'Hon. premier ministre dans un discours qu'il prononçait à Hamilton durant les récentes élections, les deux partis sont d'accord sur ce point qui ne saurait être le sujet d'une contestation sérieuse.

La récente convention de la Chambre de Commerce de la Puissance, composée des délégués de toutes les organisations commerciales qui existent depuis Charlottetown jusqu'à Sarnia, d'un bout du pays à l'autre, a affirmé positivement ce principe par une majorité des trois quarts. Cette position qu'elle a prise est d'autant plus remarquable que l'année précédente, la chambre s'était prononcé en sens contraire parce que la nécessité d'un remaniement ne lui était pas démontrée.

Mais il est un point sur lequel il y aura sûrement contestation :—et c'est celui du *quantum* des taxes ou de la protection qui doit être accordée à l'industrie.

Nous soumettons que deux choses le détermineront :—1o Les exigences du Trésor ; 2o les besoins de l'industrie. Avec la plupart des ministres et des hommes politiques, la première question domine tout le reste. Ils sont tenus de subvenir aux besoins de l'administration et l'équilibre du budjet est leur préoccupation principale. Il y a place ici pour des calculs que nous laissons au ministre des finances.

Quant aux industriels, ils n'ont pas voulu laisser ignorer l'étendue ni le caractère de leurs demandes, ni de ce qu'ils regardent comme la juste protection à laquelle ils pensent avoir droit.

Dans une très nombreuse convention qui a eu lieu à Toronto, vers la fin de février, et à laquelle assistaient plus de deux cents manufacturiers de la province d'Ontario, ils ont adopté une série de résolutions représentant :

1o. Que l'histoire de toutes les puissances de premier ordre démontre la nécessité de développer l'industrie manufacturière pour assurer la prospérité matérielle nationale.

2o. Qu'en conséquence, les efforts individuels qui ont pour but le bien général ont droit à la coopération du gouvernement national.

3o. Que notre gouvernement a reconnu ce principe par l'octroi de priviléges aux corporations, telles que les chemins de fer, par les dépenses faites pour améliorer les ports, creuser les canaux, doter les colléges agricoles, octroyer gratuitement des terres, protéger les pêcheries, etc.

4o. Que tout en favorisant l'agriculture, le commerce, les pêcheries, etc., le gouvernement n'a encore rien fait pour l'industrie.

5o. Cela à la seule exception du tarif de 1859, qui, lors de son rappel, laissa l'industrie à combattre seule contre la concurrence étrangère.

6o. Que bien que des efforts individuels favorisés par la guerre civile américaine aient beaucoup fait pour assurer le succès de l'industrie, ils ont maintenant à faire face à une législation hostile, qui doit être contrecarrée par la protection accordée par le gouvernement canadien.

7o. Que l'établissement du tarif de 1859 a engagé un grand nombre de citoyens entreprenants à se lancer dans l'industrie, comptant sur la permanence de ce tarif.

8o. Que le tarif de 1859 a été très-avantageux au pays, et a donné une telle satisfaction que jamais son rappel n'a été demandé.

9o. Que les changements faits en 1866 ont été en violation de l'engagement contracté en 1859.

10o. Que durant la guerre américaine et les années suivantes, le changement ne s'est pas fait beaucoup sentir ; mais que cet état de choses a beaucoup changé depuis que la dernière crise a fait réduire le prix de la main-d'œuvre et de la matière première, et que pour la première fois les fabriquants canadiens souffrent de la concurrence américaine.

11o. Que par la cessation de la protection artificielle qui résultait de la guerre américaine, il est impossible que les industries canadiennes puissent se maintenir avec un tarif de 15 p. 100 quand elles ont à lutter contre une industrie protégée au taux de 35 à 50 p. 100.

12o Que le dommage causé par les fabricants anglais n'est pas moindre que celui qui résulte de la concurrence américaine. Les anglais se procurent des échantillons des bons produits canadiens et ils fabriquent des imitations sans valeur qu'ils offrent au public et avec lesquelles ils ruinent la réputation et le marché de l'article canadien.

13o Qu'il serait avantageux pour tout le monde, si le gouvernement et le Parlement donnaient à entendre distinctement qu'ils s'opposeront à toute tentative d'écraser notre industrie naissante.

14o Que l'augmentation des manufactures, spécialement dans un jeune pays comme le nôtre, est avantageuse aussi bien à la classe des cultivateurs qu'à la classe industrielle en créant un marché pour les produits de la ferme.

La convention ne s'est pas contentée de passer ces résolutions et d'affirmer ces principes. Un comité a été chargé de rédiger un projet de tarif et d'exposer d'une